



# Communiqué

Le 27 juillet 2009

En vertu de l'ordonnance n° 116/09, la Régie des services publics (la Régie) approuve l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> août 2009, des tarifs révisés de gaz naturel pour Centra Gas Manitoba Inc. (Centra). Cette révision, à la fois des tarifs du gaz d'inventaire et des tarifs du gaz autre que le gaz d'inventaire, représentera une augmentation globale d'environ 2,4 % de la facture annuelle de gaz d'inventaire payée à Centra par un consommateur résidentiel (26 \$ par an). Malgré cette augmentation globale, les consommateurs peuvent s'attendre à payer des factures annuelles de gaz naturel se situant dans la même fourchette que celle d'il y a trois ans (2006).

La révision des tarifs comprend une augmentation de 1,75 % du tarif du gaz d'inventaire, qui passe de 0.2451 \$/m<sup>3</sup> à 0.2494 \$/m<sup>3</sup>. Pour un abonné résidentiel recevant du gaz d'inventaire de Centra (autrement que dans le cadre d'un contrat à prix fixe pour une durée déterminée), la révision du prix du produit de base, qui n'inclut pas les augmentations résultant des changements apportés aux tarifs du gaz autre que le gaz d'inventaire, représentera une hausse d'environ 1,1 % de sa facture annuelle.

Les tarifs du gaz d'inventaire seront de nouveau examinés, et sans doute modifiés, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009. La prochaine révision des tarifs du gaz autre que le gaz d'inventaire aura probablement lieu en 2010. Quant aux tarifs et aux autres questions examinés lors de la dernière audience de demande d'approbation générale des tarifs, ceux-ci feront l'objet d'une deuxième ordonnance qui sera délivrée cet automne.

Les répercussions de cette ordonnance seront moindres sur les clients ayant conclu un contrat à terme pour acheter du gaz naturel à prix fixe (de Centra ou d'un courtier en gaz naturel), étant donné que les tarifs du gaz d'inventaire pour ces clients sont établis par un contrat, pas par des modifications trimestrielles.

On continue d'encourager les clients à profiter des programmes d'efficacité énergétique de Manitoba Hydro, notamment les programmes spéciaux destinés aux clients à faible revenu, ainsi que des crédits d'impôt actuels offerts par le gouvernement fédéral.

Bien que les prix du pétrole, et du gaz naturel, demeurent instables, les prix actuels du gaz naturel sont bien plus bas que prévus. Étant donné les conditions économiques actuelles dans le monde (c.-à-d. la récession) et les programmes de couverture et de stockage de Centra, la Régie ne prévoit pas de changements importants des tarifs dans un avenir immédiat.

Vous pouvez consulter l'ordonnance, contenant des renseignements additionnels importants, sur le site Web de la Régie à l'adresse [www.pub.gov.mb.ca/index.fr.html](http://www.pub.gov.mb.ca/index.fr.html), ou en demander une copie en vous adressant au bureau de la Régie.

Régie des services publics  
330, avenue Portage, bureau 400  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4  
Téléphone : 204 945-2638  
Télécopieur : 204 945-2643  
Sans frais : 1 866 854-3698  
Courriel : [publicutilities@gov.mb.ca](mailto:publicutilities@gov.mb.ca)